

**25 novembre 2013**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le vingt-cinq novembre deux-mille-treize (25 novembre 2013) à dix-huit heures trente (18 h 30) à laquelle sont présents et forment quorum :

MME La conseillère Nadia Masse  
MM. Le conseiller Robert Bergeron  
Le conseiller Patrice Charette  
Le conseiller Claude Labonté  
Le conseiller Michel Lefebvre  
Le conseiller Claude Nantel

Sous la présidence du maire, M. Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

**1. PRÉSENCES ET RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Les membres du conseil étant tous présents, ceux-ci renoncent à l'avis de convocation, conformément aux dispositions de l'article 157 du *Code municipal du Québec*.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 18 h 30.

**3. RÉS. 300.11.2013 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
25 NOVEMBRE 2013  
À 18 H 30**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Présences et renonciation à l'avis de convocation**
- 2. Ouverture de la séance**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**



#### **4. Règlements**

4.1 Avis de motion : Règlement numéro 2013-237 relatif à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2014;

#### **5. Période de questions et réponses**

#### **6. Levée de la séance**

#### **4.1 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-237 RELATIF À L'APPROPRIATION DES SOMMES REQUISES ET À L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR RENCONTRER LES OBLIGATIONS DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014**

Le conseiller Robert Bergeron donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2013-237 relatif à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2014.

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES**

Aucun citoyen n'est présent.

#### **6. RÉS. 301.11.2013 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Nadia Masse  
APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 18 h 35.

Adoptée

\_(signature)\_\_\_\_\_  
Gilbert Brassard  
Maire

\_(signature)\_\_\_\_\_  
Claire Coulombe  
Secrétaire-trésorière et  
directrice générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_(signature)\_\_\_\_\_  
Gilbert Brassard  
Maire